

PASSER DES EXAMENS MASQUÉS, A VOILE ? !

Un vieux rêve de tricheurEs, une revendication d'intégristes salafistes ?!

Ci-dessous la motion de soutien du congrès des 9+10+11 mai 2013 de l'ADLPF www.libre-penseur-adlpf.com aux associations et syndicats de l'Université de la Manouba en Tunisie et au doyen M. Kazdaghli.

--

"

Motion KAZDAGHLI :

L'ADLPF www.libre-penseur-adlpf.com, réunie en congrès à Strasbourg les 9+10+11 mai 2013, se félicite de la fin heureuse du procès intenté au doyen de la faculté de la MANOUBA de TUNIS, Monsieur Kaszdaghli. Contre l'offensive des islamistes dans l'université EL MANAR, elle soutient l'appel du 2 MAI 2013 des associations et syndicats de l'Université de LA MANOUBA.

Cette affaire Kazdaghli rappelle que le combat pour la laïcité ne connaît pas de frontières. A l'heure où il est attaqué de toutes parts, l'ADLPF affirme la nécessité de défendre ce principe universel, et fait sienne la formule de l'un de nos grands anciens, Jean Cotereau : "Laïcité, concorde du monde".

====

"

LA MANOUBA, le 2 mai 2013,

POUR LE RESPECT DES RÈGLES ACADÉMIQUES à LA FACULTÉ DES SCIENCES DE TUNIS.

Un groupe d'étudiants occupe depuis plus de deux mois le bâtiment abritant l'administration centrale de la Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles de TUNIS (université d'EL MANAR). Considérés comme appartenant au mouvement Ennadha qui a montré ostensiblement un grand intérêt pour cette action - ses constituants et ses représentants au gouvernement ayant rendu visite aux sit-inneurs dans une tentative pour "résoudre" leur problème - ils revendiquent, dans un remake très médiocre de la "ghazoua" salafiste survenue à la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba pendant l'année universitaire écoulée, le droit des étudiantes à suivre les cours et à passer les examens sans se dévoiler le visage, dans une infraction évidente aux décisions relatives à l'obligation de se dévoiler le visage pendant les cours et les examens, prises dans de nombreuses occasions par le conseil scientifique de la faculté. Les universitaires et les militants de la société civile, réunis en AG commune à la faculté des lettres, des arts et des humanités de la Manouba le 2 mai 2013, à l'appel du syndicat de base de la FLAHM, de l'Association tunisienne de défense des libertés universitaires (ATDVU) et de l'Observatoire des libertés académiques, à l'occasion de la proclamation du verdict dans l'affaire du Doyen Habib Kazdaghli, après avoir délibéré au sujet des événements vécus par la Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles de Tunis depuis plus de deux mois :

1 - Constatent que les événements, dont la Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles de Tunis est le théâtre coïncident avec la proclamation du verdict dans l'affaire montée de toutes pièces à l'encontre du Doyen Habib Kazdaghli en raison de sa défense des règles académiques en vigueur à l'Université et des décisions des structures pédagogiques élues, parmi lesquelles la nécessité pour les étudiants de se dévoiler le visage pendant les séances d'enseignement et les examens. Ils considèrent que le verdict rend justice au Doyen, qu'il est un stimulant pour la poursuite de la lutte en faveur de l'indépendance de la magistrature et de l'autonomie de l'institution universitaire.

2 - Expriment leur solidarité avec le Doyen, le conseil scientifique, les étudiants, le personnel administratif et ouvrier de la Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles de Tunis, qui travaillent dans des conditions pénibles depuis plus de deux mois.

3 - Soutiennent la décision du conseil scientifique de la Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles de Tunis qui stipule l'obligation de se dévoiler le visage pendant les cours et

les examens, et considèrent la poursuite du sit-in comme une violation claire des décisions du conseil scientifique et des prérogatives du doyen, à qui incombe la responsabilité de garantir la bonne marche des cours et des examens conformément aux normes pédagogiques et académiques fixées par l'instance qui dirige la faculté.

4 - Rappelent au ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique le devoir qui lui incombe de soutenir les décisions des doyens et des conseils scientifiques et d'oeuvrer, en tant qu'autorité de tutelle, à aider à l'application du règlement intérieur relatif au code vestimentaire, d'autant que le Tribunal Administratif a tranché la question à plusieurs reprises, et considèrent son dernier appel à reporter l'application des décisions du conseil scientifique de la Faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles de Tunis au sujet du code vestimentaire comme une ingérence évidente dans la gestion des institutions, ce qui risque d'entraîner des troubles et des perturbations dans les autres institutions, d'autant que les facultés et les instituts se préparent à entamer les examens de fin d'année.

5 - Réitèrent leur attachement à l'inviolabilité de l'Université et des règles démocratiques de sa gestion, lui font assumer la responsabilité des perturbations des examens de fin d'année qui pourraient survenir à la faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles de Tunis et dans d'autres institutions, et considèrent qu'il faut oeuvrer pour la levée du sit-in, en ce sens qu'il constitue une pression sur les enseignants, l'administration et comme une source de malaise et de tension pour l'ensemble de étudiants à la fin de l'année universitaire.

Pour les associations, Habib Mellakh

Pour les syndicats de base, Khaled Nouicer